

Termes de référence pour l'organisation d'un atelier thématique sur la jeunesse
pour alimenter le processus d'élaboration *des directives volontaires de
l'Agriculture familiale.*

I. Contexte

Après la déclaration de l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale (AIAF) par l'Assemblée Générale des Nations Unies proclamée en 2011 et célébrée en 2014, les Organisations de Producteurs et de la Société Civile ont rappelé l'attention sur le rôle que jouent l'agriculture familiale, le pastoralisme et les petites exploitations en contribuant à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition.

Outre le fait d'obtenir des résultats importants pour l'Agriculture Familiale, l'AIAF a souligné la nécessité de continuer à renforcer l'agriculture familiale, en poursuivant les efforts réalisés au cours des dernières années.

Ainsi, à Brasilia, en 2014, les organisations agricoles et rurales les plus engagées dans l'AIAF et issues des 5 continents, se sont réunies afin d'analyser les réalisations importantes de l'AIAF et les prochaines étapes permettant de continuer à renforcer l'agriculture familiale. Le Manifeste de Brasilia a donné lieu à la conception de l'AIAF+10.

L'une des demandes du Manifeste de Brasilia précise « avec l'objectif de renforcer et promouvoir l'agriculture familiale au niveau mondial, nous demandons au Comité de Sécurité Alimentaire (CSA) de concevoir et approuver des directives volontaires de l'agriculture familiale dans les meilleurs délais.»

Ces directives, qui visent à encourager les politiques publiques, englobent les différentes mesures qui doivent être prises en compte par les gouvernements afin de créer un climat propice aux agriculteurs familiaux, principalement par le biais de politiques qui encouragent notamment leur accès aux ressources naturelles, aux marchés locaux et régionaux, aux services de vulgarisation rurale, aux services sociaux et financiers et l'amélioration de l'accès des jeunes et des femmes aux ressources productives.

Le Comité National de l'Agriculture Familiale¹ à l'image des autres comités compte s'investir dans cette dynamique pour élaborer des directives nationales pour la gouvernance des systèmes de production basée sur l'Agriculture Familiale. L'objectif visé à travers ces directives est de contribuer à l'élaboration et l'amélioration des cadres institutionnels régulant les politiques de soutien à l'agriculture familiale et aux communautés rurales. A ce titre, un premier atelier a permis d'avancer sur l'identification des thèmes qui feront l'objet de directives. Quatre thèmes ont été retenus sur la des axes stratégiques retenus dans les propositions du GDSP dans le PNIASAN et des acquis et orientations de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo Pastorale (LOASP). Il s'agit: (i) la profession autour du métier de l'exploitant agricole, (ii) les facteurs de productions, (iii) l'environnement ou les conditions cadres qui entourent la profession et (iv) l'organisation ou la chaîne de responsabilité des acteurs.

Une première retraite du comité technique du CNAF/GDSP, tenue les 21 et 22 Décembre 2019, a permis d'avancer sur la structuration du document et de travailler sur les éléments de contenus (enjeu, priorité, rôle et responsabilité des acteurs, etc.). La deuxième retraite organisée les 26, 27 et 28 Décembre 2019 a permis d'avancer sur une formulation des directives en partant des éléments de contenus identifiés lors de la première retraite. La troisième retraite tenue à Thiès du 14 au 16 Mars a permis au comité technique finaliser l'exercice de formulation non sans avancer sur les autres parties

¹ Le Comité National Agriculture Familial (CNAF) a été mis en place en 2014 par le CNCR avec d'autres OSC dans le cadre de l'année internationale de l'Agriculture Familiale.

du document notamment la partie sur les observations préliminaires, la partie sur les questions générales et la partie mise en œuvre des directives. Il a été constaté à l'issue de cette retraite que la partie portant sur les jeunes a été peu alimentée.

Afin de mieux prendre en compte leurs besoins, les jeunes et les femmes devront être responsabilisés dans les processus de formulation des politiques publiques et la mise en œuvre des mécanismes de financement adaptés visant à promouvoir l'entrepreneuriat agricole et l'autonomisation des femmes. Pour ce faire, il devient nécessaire d'approfondir l'analyse de la question de la jeunesse en sortant des sentiers battus pour mieux connaître et comprendre les motivations et les réalités vécues par les différentes catégories de jeunes ruraux au sein des exploitations familiales et de la société. En effet, la question de l'insertion des jeunes a toujours été considérée dans de nombreuses stratégies et programmes de développement mais les initiatives mises en œuvre ont connu très souvent des impacts mitigés, liés à leur caractère d'urgence et/ou leur genèse très souvent en rapport avec des crises économiques, sociales, politiques, environnementales et climatiques. En outre, beaucoup d'opportunités et d'initiatives de financement pour les jeunes existent au niveau régional et des Etats. Malheureusement, celles-ci manquent de cohérence globale, sont peu connues par les concernés, difficilement accessibles ou ciblent peu les jeunes ruraux au sein des EF. En plus, les formats d'intervention basés sur des logiques « projets » sont peu efficaces et avec de faibles impact réels sur l'insertion/installation des jeunes ruraux.

C'est pour avancer et approfondir ces différentes considérations que ce présent atelier est organisé pour recueillir des éléments devant mieux cerner la problématique de la jeunesse et d'avancer sur une première esquisse d'élaboration d'une stratégie nationale d'insertion des jeunes en partant des stratégies existantes (CEDEAO, ROPPA) et des opportunités qui se présentent.

II. Objectifs de l'atelier

L'objectif général de l'atelier est de recueillir des propositions devant alimenter les directives nationales sur l'Agriculture Familiale en cours d'élaboration.

De façon spécifique, il s'agira (i) de mieux cerner la perception des jeunes et des leaders paysans sur la question en vue d'asseoir une compréhension commune, (ii) de partager les expériences et initiatives des OP en termes d'installation et d'insertion des jeunes, (iii) de partager et d'échanger sur les stratégies régionales (CEDEAO, ROPPA), (iv) d'élaborer les axes stratégiques sur lesquels devront travailler les jeunes et leurs organisations.

III. Dates et lieu

L'atelier est prévu se tenir les 12 et 13 Juin 2019 à Thiès à la FONGS.

IV. Participants

Les participants sont constitués par les jeunes hommes et femmes venant des différentes catégories d'acteurs (pêche, agriculture, élevage, foresterie), les leaders d'organisations paysannes et les membres du comité restreint disponibles et concernés par le processus.